

# Procès-verbal Séance régulière du conseil d'établissement Mardi 20 avril 2021 à 18 h Rencontre TEAMS

Son	t pi	'és	en	ts	:

M <sup>me</sup> Donna Harquail	Directrice	M <sup>me</sup> Michelle Nadeau	Service de garde
M <sup>me</sup> Karine Drolet	Directrice adjointe	M <sup>me</sup> Chantal Doyle	Service de garde
M. Jérôme Lavoie	Président	M <sup>me</sup> Manon Lapolice	Professionnelle
M <sup>me</sup> Syltiane Goulet	Trésorière	M <sup>me</sup> Nathalie Bergeron	Enseignante
M <sup>me</sup> Brigitte Bussières	Parent	M <sup>me</sup> Isabelle Gasse	Enseignante
M. Patrice Roy	Parent	M. Mathieu Archambault	Enseignant
M <sup>me</sup> Marie-Claire Aubrey	Parent	M <sup>me</sup> Maude Lepage	Enseignante
M. Simon Bégin	Parent	M <sup>me</sup> Annie Thibeault	Enseignante
M <sup>me</sup> Maxime Bernier	Parent	M <sup>me</sup> Catherine LaRochelle	Enseignante
M. Olivier Rabeau	Parent	M <sup>me</sup> Marie-Ève Bernard	Parent invité

# Est absent :

M. Pierre-Philip Garneau Parent

# **Observateurs:**

M<sup>me</sup> Meryam Oubou M<sup>me</sup> André-Anne Gingras

M. Guillaume Duchesneau

# 1. Mot de bienvenue

Madame Donna Harquail ouvre la séance avec un mot de bienvenue.

# 2. Adoption de l'ordre du jour

1.	Mot de Bienvenue	18h00
2.	Adoption de l'ordre du jour	2 min
3.	Présentation d'un projet jardin-école	10 min
4.	Adoption du procès-verbal de la séance du 23 mars 2021 (document joint)	2 min
5.	Suivi au procès-verbal du 23 mars 2021	10 min
6.	Rapports:	
	6.1 Directrice de l'école	10 min
	6.2 Président	10 min

6.3 Trésorière 5 min 6.4 Représentante au comité de parents 5 min

Points faisant l'objet d'une discussion, d'une proposition ou d'une décision conformément à la loi et aux règles de régie interne.

7. Suivi COVID-19 : enseignement à distance et Service de garde d'urgence 20 min

8. Construction d'une maison des aînées sur la route de l'Église 10 min

### Points faisant l'objet d'une information

9. Questions des membres et du public
10. Correspondance
11. Levée de l'assemblée
2 min

#### CE-2020-21-32

Sur proposition de M<sup>me</sup> Chantal Doyle, appuyée par M. Olivier Rabeau, il est proposé que le Conseil d'établissement adopte l'ordre du jour.

– Adoptée à l'unanimité

## 3. Présentation d'un projet jardin-école

Madame Marie-Ève Bernard est venue présenter un projet de jardin communautaire pédagogique qui pourrait être mis en place en collaboration avec la firme d'ingénierie où elle travaille (BBA).

Voici la description du projet: Nous aimerions collaborer avec une école afin de mettre en place un jardin qui pourrait être utilisé par l'école à des fins pédagogiques, mais aussi créer un sentiment d'appartenance et de collaboration à travers la communauté. Nos connaissances en sciences peuvent être mises à contribution! Nous sommes des ingénieurs qui aiment relever des défis! Les dépenses associées à ce projet seraient assumées par BBA et le matériel nécessaire à la réalisation du projet sera donné à l'école. Nos employés s'impliqueraient bénévolement. Le budget que nous avons pour réaliser le projet provient de notre comité environnement et nous aurions environ 2000\$ pour cette année. Si l'essai est concluant, il est possible de poursuivre notre collaboration les années suivantes et obtenir du budget supplémentaire pour entretenir le projet et le garder « vivant ».

Les enseignants sont enchantés par le projet présenté, des idées de jardins intérieurs sont également suggérées. Certaines fondations sont proposées pour réussir à aller chercher d'autres financements.

#### 4. Adoption du procès-verbal de la séance du 23 mars 2021

#### CE-2020-21-33

Sur proposition de M<sup>me</sup> Syltiane Goulet, appuyée par M<sup>me</sup> Nathalie Bergeron, il est proposé que le Conseil d'établissement adopte le procès-verbal du 23 mars 2021.

Adoptée à l'unanimité

#### 5. Suivi au procès-verbal du 23 mars 2021

Madame Harquail n'a aucun suivi à faire.

#### 6. Rapports

### 6.1 Directrice de l'école

Madame Harquail affirme que les sujets importants seront traités ultérieurement dans la rencontre.

#### 6.2 Président

- Monsieur Lavoie mentionne que la semaine de la sécurité routière se déroulera du 10 au 14 mai 2021. Des campagnes publicitaires seront faites dans le quartier. Monsieur Lavoie questionne madame Harquail puisqu'il désire accéder au budget alloué pour cette semaine de la sécurité routière. Madame Harquail effectuera un suivi pour informer monsieur Lavoie des procédures à compléter.
- Monsieur Lavoie annonce aux membres qu'ils doivent compléter une formation obligatoire offerte par le ministère de l'Éducation. Un formulaire circulera parmi les membres et devra être signé par tous avant le 30 avril 2021. Ce formulaire sera ensuite acheminé au Centre de services scolaire des Découvreurs. Les liens pour suivre les formations se retrouvent sur le site du ministère.

Formation obligatoire pour les membres des conseils d'établissement | Gouvernement du Québec (quebec.ca)

#### 6.3 Trésorière

Madame Goulet n'a aucun suivi à faire.

### 6.4 Représentante au comité de parents

Madame Aubrey fait un suivi au sujet de la qualité de l'air et des résultats qui sont sortis au mois de mars. Les locaux de nos trois écoles respectent les normes. Elle nous informe qu'une proposition a été faite pour que l'évaluation de l'air dans les écoles soit faite toutes les années.

Points faisant l'objet d'une discussion, d'une proposition ou d'une décision conformément à la loi et aux règles de régie interne.

#### 7. Suivi COVID-19 : enseignement à distance et Service de garde d'urgence

<u>Service de garde d'urgence</u>: Les membres du personnel de l'école Saint-Yves ont offert le service de garde d'urgence pendant deux semaines. La complexité de gérer plus de 30 élèves ayant des horaires différents

pour l'enseignement à distance a été évoquée. Des membres du personnel de Saint-Louis-de-France, de l'école Saint-Michel et de l'école Saint-Mathieu sont venus en renfort pour aider l'équipe. Malgré les défis, les membres du personnel et les enfants ont eu du plaisir ensemble. Nous sommes fiers de contribuer au bien-être des enfants et d'épauler les travailleurs essentiels dans leur mandat.

Les locaux de l'école Saint-Yves seront prêtés à une autre école pour les deux prochaines semaines. Une nouvelle équipe sera en action durant ces semaines.

<u>Enseignement à distance</u>: Les membres du personnel et la direction se sont rencontrés dernièrement afin d'échanger sur les enjeux de l'enseignement à distance. Les enseignants ont eu la chance de discuter et de partager entre eux leurs bons coups. Par la suite, madame Harquail a rassemblé les points positifs de ces échanges. En voici quelques exemples: l'importance d'avoir des thématiques pour la semaine, travailler en sous-groupe lors des vidéoconférences, prendre le temps de s'ajuster avec l'utilisation des nouvelles technologies. Elle souhaite également souligner l'engagement et le dévouement du personnel dans la situation exceptionnelle que nous vivons.

Madame Harquail nous informe des différentes demandes faites par les parents depuis le début du confinement. Les demandes vont dans tous les sens, c'est-à-dire que certains parents trouvent que la charge de travail est grosse et qu'ils sont débordés dans leur conciliation travail-famille. D'autres demandes ont été faites pour qu'il y ait une plus grande prise en charge des élèves par les enseignants. Plusieurs parents ont fait la demande d'un outil technologique afin d'aider leur enfant à participer aux cours en ligne. À Saint-Louis-de-France 2, où la demande d'outils a été plus grande, 38 Chromebook ont été distribués. Nous avons réussi à combler la demande de chaque parent.

Les seuils minimaux ont été expliqués aux parents afin de comprendre le temps consacré à l'enseignement et le temps de disponibilité des enseignants. Pour les élèves de la 1<sup>re</sup> à la 6<sup>e</sup> année, les titulaires offrent deux périodes d'enseignement directes. À cela s'ajoute une période de 30 minutes de spécialité faite à tour de rôle par les enseignants d'éducation physique, arts plastiques, musique et anglais. Les cours des spécialistes peuvent être faites *synchrones* (enseignement présentiel) ou *asynchrones* avec des capsules que l'enseignant envoie aux élèves. La différence avec les capsules est que les élèves peuvent prendre le temps de réaliser leur tâche et ensuite joindre l'enseignant pour poser des questions ou discuter du travail. Ce temps est compté dans les seuils minimaux dans les heures d'enseignement et d'activité de formation.

Madame Bussière prend la parole pour mentionner qu'il est difficile de se retrouver à travers toutes les plateformes d'enseignement utilisées. Elle fait donc la demande d'uniformiser les plateformes d'enseignement et de transmission d'informations aux parents. Elle soulève également sa perception des disparités entre les différents spécialistes d'une même école.

Monsieur Lavoie affirme que de son côté aussi une uniformisation des plateformes utilisées serait gagnante. Il suggère également que tous les cours des spécialistes soient vécus de la même manière dans nos écoles.

Madame Harquail précise que l'équipe est sensible aux défis des parents pour soutenir leurs enfants en plus de jongler avec différentes plateformes. Ce message sera transmis aux enseignants afin d'apporter les correctifs possibles.

Monsieur Bégin soulève l'importance et la pertinence de partager des procédures claires avec tous les parents. Il suggère qu'une communication écrite soit envoyée dans les prochains jours pour informer les parents des consignes générales.

Monsieur Duchesneau se questionne sur le fait que les seuils minimaux sont difficilement atteints depuis le début du confinement. Madame Harquail mentionne que le temps manquant est celui des journées où des cours de spécialistes n'étaient pas prévues (le 7, 8 et 9 avril). Depuis la semaine du 12 avril, des ajustements ont été faits. Madame Drolet précise que les capsules asynchrones sont également considérées dans la comptabilisation des heures.

Madame Aubrey mentionne qu'il n'y a pas beaucoup d'écoles qui dépassent actuellement les seuils minimaux dans le Centre de services scolaire. Elle se questionne si une forme de rattrapage est envisagée lors du retour en classe.

Madame Harquail mentionne qu'ils sont déjà en réflexion et que l'équipe-école partage cette préoccupation. Une formation a été offerte par notre psychologue et notre psychoéducatrice sur le thème du soutien aux parents et aux élèves pendant ce temps de pandémie. De plus, les enseignants suivent différentes formations offertes par le Centre de services et le ministère de l'Éducation. Les heures de soutien supplémentaires offertes aux élèves continueront après notre retour en classe.

# 8. <u>Construction d'une maison des aînées sur la route de l'Église</u>

Dans le cadre d'un projet immobilier à proximité de l'école Saint-Louis-de-France, des procédures de destruction ont débuté par l'abattage d'arbres sur le terrain.

Les entrepreneurs du projet immobilier ont contacté madame Harquail puisqu'ils désiraient connaître les besoins de l'école lors des périodes de destruction et de construction. Bien entendu, la sécurité des enfants est primordiale. L'horaire de l'école a été partagé avec les entrepreneurs afin qu'une réduction des voyages de véhicules lourds soit faite. Deux signaleurs seront présents aux entrées du chantier afin d'en augmenter la sécurité. D'autres mesures seront également mises en place pour veiller à la sécurité de tous.

Madame Harquail a soulevé l'importance qu'une séance d'informations soit offerte par la Société Québécoise des Infrastructures afin d'informer la population. Elle précise que l'école ne doit pas être au centre des communications entre la SQI et la communauté. Une page Facebook a justement été créée pour partager les informations.

Monsieur Bégin dénonce son conflit d'intérêts avec ce sujet considérant qu'il est à l'emploi du gestionnaire du projet de construction de la maison des aînés de la route de l'Église. Il mentionne son abstention concernant tous les échanges ou délibérations à ce sujet.

Monsieur Lavoie partage le nom et le numéro de téléphone du conseiller municipal : Dave Gagnon-Pelletier 418-641-6411 poste 1435

Madame Oubou informe le CE de ses inquiétudes face à ce nouveau projet dans le quartier. Tout d'abord, elle est très préoccupée par les matériaux présents dans le bâtiment. Elle soulève la possibilité que de

l'amiante soit présent dans les murs du bâtiment. Elle se demande si cette information est connue. Ensuite, elle nous partage l'importance pour elle qu'une sécurité adéquate soit effectuée lors des travaux durant les heures d'école. En terminant, elle souhaitait mentionner l'importance de conserver des arbres sur ce terrain qui borde celui de l'école.

Madame Oubou termine en remerciant tout le personnel enseignant du travail effectué pendant ce confinement.

## Points faisant l'objet d'une information

# 9. Questions des membres et du public

Aucune question

# 10. <u>Correspondance</u>

Aucune correspondance

### 11. Levée de l'assemblée

La séance est levée à 20h10.

<b>CE-2</b>	020	)-21	-34

Sur proposition de  $M^{me}$  Maxime Bernier, appuyée  $M^{me}$  Nathalie Bergeron, il est proposé que le Conseil d'établissement lève l'assemblée.

Adoptée à l'unanimité

Jérôme Lavoie, président Catherine LaRochelle, secrétaire